

# INTERVIEW DENIS PIVETEAU

14 juin 2017



*Interview accordée par M. Denis Piveteau à l'association La Luciole lors de l'Assemblée Générale de l'association Inter Parcours Handicap le 14 juin 2017. Cet entretien radiophonique a été diffusé sur Radio Galère (88.4 fm) dans le numéro de juin 2017 du magazine Handicap Tribune, produit et animé par La Luciole.*

## *M. Piveteau, pourquoi vous a-t-on invité à l'Assemblée Générale d'Inter Parcours Handicap 13 ?*

J'interviens aujourd'hui en tant qu'auteur, ou plutôt co-auteur, d'un rapport qui a été remis au Ministre chargé des personnes handicapées il y a trois ans (ndlr : Ségolène Neuville), et qui s'intitule « Zéro Sans Solution ».

Cela voulait dire : « nous n'avons pas le droit, aujourd'hui en France, de laisser sans aucune solution,

des personnes en situation de handicap, qui sous prétexte que leur accompagnement ne rentre dans aucun cadre ou catégorie prévus, ou parce qu'il n'y a pas de place disponible, sont renvoyées à leur famille et mises dans une impasse. » Notre conviction était que ces situations bloquées appelaient des réponses particulières, des réponses exceptionnelles, des crédits exceptionnels. Mais qu'au-delà, elles constituaient surtout une sorte de thermomètre, elles prouvaient par leur existence même, que notre système ne fonctionnait pas bien. Quand un système a la fièvre, il ne faut pas se contenter de faire baisser la température, il faut s'attaquer à la maladie. Le fait qu'il y ait des personnes, même en petit nombre, radicalement sans solution, signifiait que le système dans son ensemble ne fonctionnait pas bien.

## *Quelle est l'idée-force de ce rapport « Zéro sans Solution » ?*

L'idée-force est que toute situation de handicap est une situation complexe. Cela ne veut pas dire que c'est une situation critique. Mais c'est une situation complexe parce que, pour que la personne soit correctement accompagnée, il faut un grand nombre d'intervenants : dans le champ sanitaire, social, professionnel, dans le champ éducatif s'il s'agit d'un enfant, dans le champ culturel, sportif... Il est nécessaire que ce grand nombre d'acteurs travaille à l'unisson, dans la même direction. A partir du moment où une situation est complexe, personne ne peut la porter seul, nous sommes confrontés à l'obligation de travailler à plusieurs.

Cette obligation de travailler à plusieurs, les associations Parcours Handicap 13 dans les Bouches-du-Rhône, sur les six territoires, et l'association Inter-Parcours qui les fédère, l'expriment très bien, et cela depuis très longtemps, depuis 10 ans, donc bien avant que soit née l'idée d'un rapport sur la question des personnes sans solution.

## Denis PIVETEAU

Conseiller d'État, Président de la 4ème Chambre  
Ancien secrétaire général des ministères sociaux  
Premier directeur de la CNSA entre 2004 et 2008  
Auteur du Rapport « ' Zéro sans solution ' : Le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches » (juin 2014).



*“Ces situations bloquées appellent des réponses particulières”*

# INTERVIEW DENIS PIVETEAU

14 juin 2017



*De ce rapport « zéro sans solution » découle la « Réponse Accompagnée Pour Tous » ?*

*“Il faut changer de logique (...), il faut raisonner en termes de réponses”*

De ce rapport est née l'idée qu'il faut changer de logique. Il ne faut pas simplement ouvrir des places, même s'il faut ouvrir des places pour les personnes en situation de handicap qui désirent vivre en établissement. Beaucoup de personnes en situation de handicap ne vivent pas en établissement, elles vivent dans la vie de tous les jours, elles ont besoin de services, d'accueil, d'interventions spécialisées. Il faut donc raisonner en termes de places, mais aussi en termes de réponse. Répondre, ce n'est pas dire à la personne : "j'ai trouvé quelque chose, on s'arrête là, débrouillez-vous avec ça". C'est pouvoir faire évoluer la réponse, au fur et à mesure des moyens dont on dispose, et voilà pourquoi c'est une réponse accompagnée. Par exemple, on ne trouvera peut-être pas tout de suite l'hébergement en pension complète toute la semaine, que le demandeur souhaiterait dans l'idéal. Mais en mettant bout à bout tous les acteurs, on pourra dans un premier temps proposer un accueil de jour sur trois jours, et des interventions complémentaires à domicile. Et ensuite, cette première réponse sera revue avec le demandeur, pour progresser avec lui, la faire coller de plus en plus à son projet et accompagner de mieux en mieux sa situation.

L'idée est donc de mobiliser ce que l'on a pour ne pas rester sans réponse devant une situation, puis de suivre la personne et d'améliorer la réponse continuellement. Le rapport « zéro sans solution » était plus qu'un rapport : c'était un travail collectif. De nombreuses structures associatives et administrations l'ont élaboré avec moi. Le Gouvernement a saisi cette nouvelle manière de travailler partagée par beaucoup, pour en faire un leitmotiv des évolutions à conduire dans le champ du handicap. On est à présent passé du rapport à un dispositif bien installé et les échanges de ce matin montrent que les différents acteurs, Agence Régionale de Santé, Conseil Départemental, MDPH, ont une grande convergence quant à la manière de travailler ensemble, pour bâtir toujours des réponses, et savoir les accompagner dans le temps.

*Cette réponse accompagnée ne peut cependant pas se mettre en place d'un claquement de doigt... Il faut du temps pour développer le dispositif et mobiliser les acteurs, et il y a les contraintes, notamment de budget et de personnel. Ne va-t-on pas vers quelque chose d'utopique, ou en tout cas, de bien difficile à atteindre sur le terrain ?*

Oui c'est difficile à atteindre, mais ce n'est pas utopique. C'est-à-dire que donner la bonne manière de travailler ne donne pas forcément les moyens ; ce sont deux choses différentes. Il faut qu'il y ait des moyens pour travailler. Il faut des choix politiques qui consacrent des budgets suffisants, il faut le cas échéant ouvrir des places, créer des services, des emplois dédiés, avoir des professionnels libéraux ou salariés qui interviennent...

Le rapport n'était pas là pour nier la nécessité d'avoir des moyens. Mais il disait : « Vous aurez toujours des limites dans vos moyens. L'important c'est que, quels que soient ces moyens, vous les mobilisiez le mieux possible ensemble ». Cela n'apporte pas réponse à tout, mais cela indique comment faire ensemble avec les moyens disponibles.

*Et comment fait-on concrètement ?*

Entendons-nous bien : je ne plaide pas pour que les moyens soient limités ! Mais peut-être ces limites peuvent-elles être vues comme une sorte d'aiguillon, pour que ces moyens soient mobilisés de façon plus efficace. La vérité, c'est qu'avec les moyens dont il dispose, chaque établissement, chaque service, chaque administration est responsable de la réponse qu'il ou elle apporte aux personnes.

# INTERVIEW DENIS PIVETEAU

14 juin 2017



Face à l'absence de solution, il faut garantir qu'un tour de table se mette en place, et que tous les acteurs y viennent, parce que chacun est en capacité d'apporter une petite partie de sa ressource à une situation donnée.

Un établissement pourra accueillir une personne quelques jours, un financeur pourra permettre le renforcement temporaire d'une équipe par le recrutement d'un professionnel spécialisé, une dérogation donnée par une Caisse Primaire d'Assurance Maladie pourra permettre l'intervention de praticiens libéraux dans un établissement... Bref, avec la Réponse Accompagnée Pour Tous, il s'agit de mettre bout à bout les réponses apportées par toute une série d'intervenants, pour mobiliser l'ensemble des moyens disponibles autour d'une personne.

Plus profondément, au-delà de l'accompagnement des situations les plus critiques, c'est une méthode de travail, de construction de solutions nouvelles où il n'y aura plus un seul intervenant qui fait tout.

A cet égard, j'ai été très content de « mettre à l'épreuve » ce que j'écrivais dans le rapport, par la pratique de travail que j'ai pu voir ici : c'est très intéressant.

Sur le département des Bouches-du-Rhône, Parcours a créé des habitudes de travail entre les associations, elles se réunissent régulièrement pour faire le point sur des problèmes sensibles :

- que faire lorsqu'un établissement ferme le week-end et que les enfants qui le fréquentent se retrouvent sans hébergement en fin de semaine ?
- comment permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux soins dentaires ?
- comment, plus généralement, garantir l'accès aux soins ?
- comment faire avec les personnes sous « amendements Creton » ? (ndlr : dispositif qui permet à un jeune adulte de rester en IME au-delà de l'âge où il devrait normalement le quitter)

***“(...) mettre bout à bout les réponses apportées par toute une série d'intervenants, pour mobiliser l'ensemble des moyens disponibles autour d'une personne”***

## *Il s'agit donc de décloisonner, pour rendre les moyens limités plus efficaces ?*

Il s'agit de ne pas perdre le sens de ce qu'on fait. On n'a pas des moyens pour remplir les statuts associatifs, on a des moyens pour rendre service aux personnes. Si pour cela il faut être plus souple, plus imagitatif, plus innovant, si l'on doit se porter à l'extérieur, si je peux aider ponctuellement un établissement qui manque de personnel, il n'y a pas de raison que ça ne se mette pas en place.

Il s'agit d'être intelligent dans la gestion de nos moyens. Renverser les choses, ne pas partir de l'établissement et de ce qu'il a à faire, mais de la personne, pour mobiliser les ressources autour d'elle et de son projet de vie.

Cette mobilisation des acteurs vaut aussi pour orienter les crédits, les programmes, schémas et autres plans stratégiques, de façon à ce qu'ils mettent à la disposition des établissements et des porteurs de projets, des ressources plus modulaires, plus composites, avec lesquelles ils pourront davantage travailler.

### **La Luciole**

Créée en 2004, l'association La Luciole a pour objet la promotion de la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Pour atteindre son objectif, elle mène des actions de sensibilisation, dont un magazine radiophonique mensuel "Handicap Tribune", diffusé chaque troisième mercredi du mois de 20 heures à 21h30 heures à Marseille sur Radio Galère 88.4 FM.

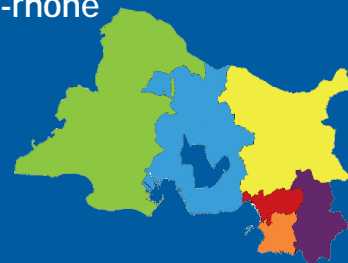


## LE MOUVEMENT PARCOURS HANDICAP 13

« GRÂCE À NOTRE DYNAMIQUE DE RÉSEAU, ENSEMBLE, CONSTRUISONS UNE RÉPONSE DE PROXIMITÉ »

### Un réseau des acteurs du handicap dans les Bouches-du-rhône

Plus de 170 associations ou organismes adhérents  
Plus de 250 bénévoles  
6 associations Parcours Handicap 13 :  
Arles, Etang de Berre, Est (Aubagne-La Ciotat), Marseille Nord,  
Marseille Sud, Pays d'Aix  
Réunies dans 1 association de coordination, Inter-Parcours Handicap13



Ensemble, ces personnes, familles, professionnels se regroupent pour œuvrer en faveur

De l'égalité des droits et des chances, la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap  
De l'expression et la mise en œuvre de leur projet de vie  
D'un parcours de vie choisi

#### Des principes fondateurs

Une logique de proximité : apporter des réponses au plus proche du lieu de vie des personnes  
Une vocation généraliste : pas de spécialisation sur un type de déficience  
Une communauté de travail et de réflexion : entre personnes en situation de handicap, proches, professionnels  
Un travail en réseau avec l'ensemble des acteurs : du droit commun, des secteurs sanitaire, médico-social, social  
La responsabilité collective des acteurs, les solidarités territoriales